



CHOISY.le.ROI

Direction Générale

N°DEL.25.142

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	28
Représentés	14
Absent	1

Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025

<u>Votes</u>	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le lundi 15 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le lundi 08 décembre 2025, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Stéphane BANCE, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté·e·s :

M. Thierry BALIAS pouvoir à Terence ESSONE MENGUE
MME Malika BENKAHLA pouvoir à Tonino PANETTA
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Stéphane BANCE
M. El Arbi CHIRRANE pouvoir à Julien BOURVEN
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Karim GARROUT pouvoir à Damien DESROCHES
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. Alain OMRANE pouvoir à Sabrina FONTAINE
M. Walid SAYADI pouvoir à Franklin Lambert POUDY
M. Moustapha THIAM pouvoir à Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Autorisation du conseil municipal pour la vente d'un véhicule communal

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251218-DEL-25-142-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Autorisation du conseil municipal pour la vente d'un véhicule communal

Le véhicule Ford Connect immatriculé EX 350 ZN, acquis par la commune de Choisy-le-Roi en juin 2018, peut être vendu du fait de l'acquisition cette année d'un véhicule électrique pour le remplacer.

La société ICARE RENOVATION a fait une proposition d'achat au prix de 12 000 euros.

La cession du véhicule excédant 4 600 euros, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser ladite cession.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son l'article L. 2122-22 alinéa 10 autorisant par décision du Maire l'aliénation de biens mobiliers dont le montant est inférieur à 4 600 euros uniquement,

Vu la délibération du 10 février 2021 dans laquelle le Conseil Municipal délègue au maire les attributions prévues aux articles L. 2122-22,

Considérant que le Maire n'est légalement pas compétent pour signer un tel acte de vente,

Considérant que la voiture qui va faire l'objet de la vente a été remplacée,

Considérant l'intérêt financier de céder à titre onéreux une voiture faisant partie de la flotte automobile de la commune.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve et autorise la vente du véhicule Ford Connect immatriculé EX 350 ZN pour un prix de 12 000 euros à la société ICARE RENOVATION.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisylroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

